

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le 12 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur .Éric BONNET, Maire, suivant convocation du 7 juillet 2022.

Présents : BONNET Éric, MORLAAS-COURTIES Pascal, AUBIAN Jean Bernard, ABADIE Éric, BARBE Maryline, DARNAUD Didier, LACAZE Stéphane, SAINT VIGNES Maryse, BOUE Emilie.

Absent excusé : Monsieur SOENEN Antoine

Secrétaire de séance : Madame BARBE Maryline

### ORDRE DU JOUR

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 MAI 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

#### DELIBERATION : SM3V : AVIS POUR ADHESION COMMUNE CARTE FOURRIERE-REFUGE POUR CHIENS ET CHATS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de FLAMARENS (32340) a sollicité son adhésion.

Les élus du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V) ont émis un favorable à cette adhésion.

Monsieur le Maire indique que cette adhésion pourra devenir effective qu'après l'avis de l'ensemble des organes délibérants des membres actuels du Syndicats.

Le Conseil Municipal DONNE un avis favorable cette adhésion

Par :           10 voix POUR                   0 voix CONTRE                   0 voix ABSTENTION

#### DELIBERATION : ADOPTION DES REGLES DE PUBLICATION DES ACTES

L'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publication devront être choisies et fixées par délibération. A défaut de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Monsieur le Maire fait part que n'ayant pas eu de Conseil Municipal avant cette date, il propose toutefois d'effectuer cette publication sous format papier.

Le Conseil Municipal DONNE un avis favorable cette adhésion

Par :           10 voix POUR                   0 voix CONTRE                   0 voix ABSTENTION

## ORGANISATION ESTIVAL GERS DU 28 JUILLET 2022

Gestion du parking sur terrain de foot. La logistique des câbles électriques est à déterminer avec les organisateurs.

Au niveau des boissons, l'achat se fera par l'intermédiaire du foyer rural.

Concernant l'organisation, les associations tiendront la buvette sur une tranche horaire de 1h30.

## PRESENTATION DEVIS BUREAUX D'ETUDES : TRAVERSEE DU VILLAGE

Monsieur le Maire présente les devis concernant la traversée du village :

- INGC, avec une étude sur la tranche ferme qui s'élève à 5 250 euro HT
- XMGE avec une étude sur la tranche ferme qui s'élève à 13 000 euros HT et 21 500 HT pour la tranche conditionnelle.

Monsieur le Maire va contacter INGC pour avoir un contrat type maîtrise d'oeuvre afin de comparer les 2 propositions.

## QUESTIONS DIVERSES

1 – Station d'épuration : Monsieur MORLAAS-COURTIES Pascal évoque que la station d'épuration se met très souvent en alerte et de ne pas avoir de retour sur la maintenance.

Monsieur le Maire va envoyer un courrier recommandé concernant la maintenance de la station d'épuration dont l'entreprise est Bati Conseil.

2 – Travaux école : Le matériel de la cantine et la cage d'escalier restent à finaliser.

Nous restons dans l'attente de la réponse de l'organisme d'aide financière France Relance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Eric BONNET

